

RENTRÉE 2022 « L'ESPOIR FOU QUE TOUT CHANGE »



EDITO

Rentrée 2022 idéale. C'est la rentrée des classes ! Pour les élèves, les affaires scolaires sentent le neuf et aucun crayon de couleurs ne manque encore à l'appel. Pour les personnels de l'Éducation nationale, c'est le moment de retrouver les collègues sympathiques et des conditions de travail optimales. Pour les profs, ce sont des classes à 15-20 élèves, le droit à la déconnexion, la formation d'une génération de futur.e.s citoyen.ne.s à qui on transmettra un savoir et les outils nécessaires à la compréhension du monde... Bref, YOUPI.

Rentrée 2022, « en vrai ». Le constat mondial c'est le réchauffement climatique qui a causé un été caniculaire et une

sécheresse sans précédent. C'est aussi la guerre en Ukraine qui se prolonge, faisant mort.e.s, blessé.e.s, exilé.e.s et menaçant l'Europe d'une catastrophe nucléaire. Si le conflit peut apparaître lointain, il est clair qu'il met notamment en exergue la cupidité de quelques.un.es, notre dépendance aux importations d'énergies fossiles et nos modes de consommation (/vie ?) problématiques.

Rentrée 2022. En France, ce sont bien sûr les incendies, conséquence directe du dérèglement climatique, mais aussi l'inflation qui n'est pas compensée par la (trop faible) hausse des salaires, le prix de l'énergie qui grimpe, le refus d'augmenter le SMIC par la coalition droite-extrême-droite à l'Assemblée, les réformes à venir notamment celle des retraites, la fin d'une prétendue abondance... Le mouvement reste le même : « Il y a une guerre des classes, c'est un fait. Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner. ». Thanks, Warren Buffett.

Rentrée 2022. Dans l'Éducation nationale, il paraît que chaque classe aurait son enseignant.e à la rentrée. Loupé, M. le ministre. Notre secteur fait face à une grave crise de recrutements en général et chez les profs en particulier. Elle est censée être compensée par cette idée « géniale » de *job dating* à Pôle Emploi. Le constat est celui d'une profession qui n'attire plus parce que mal payée, mal considérée, difficile à exercer dans les conditions actuelles.

Faut-il s'en amuser ? Les contractuel.le.s commencent individuellement à négocier leurs horaires, leurs classes, leur établissement voire leurs frais de transport. Pas si malléable que ça, la main-d'œuvre précaire quand elle devient rare...

Rentrée 2022. C'est la lutte et elle est loin d'être finale. Parce que le constat ci-dessus est loin d'être immuable, c'est à NOUS de nous emparer de ces sujets et de faire valoir nos revendications pour l'École, pour la société et pour le monde. La CGT Educ'action porte des valeurs et principes, développés dans l'action des syndiqué.e.s, leurs communications et dans ce journal.

En décembre, vous serez amené.e.s à voter dans le cadre des élections professionnelles. Si vous êtes pour le projet d'une École juste, émancipatrice, égalitaire et qui traite avec dignité ses personnels alors vous saurez pour qui voter.

V.RICHARD-ANDRIEU

Sommaire

Page 1 : Édito

Page 2 : Job dating / Écoles

Page 3 : Rémunérations exam'

Page 4 : OP@LE

Page 5 : Revalo administraifs

Page 6 : Rendez-vous de carrière

Page 7 : OTM / Violences sexistes

Page 8 : Boîte à outils TZR

N° 147

Sept. 2022

Déposé le 29-09-22

La vie de l'académie

UA SEN CGT

EDUC'ACTION

2 rue du parc

71100 Chalons sur Saône

Site : www.cgteducdijon.org

E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0127 S 07066

Dir. Publ. : J. Raillard

Imprimé par nos soins

Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Pourquoi fusionner les écoles ?

La réunion des deux écoles implique la suppression d'un emploi de directrice ou directeur.

-Les **arguments langue-de-bois** : La fusion apporterait une continuité pédagogique depuis la petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur.

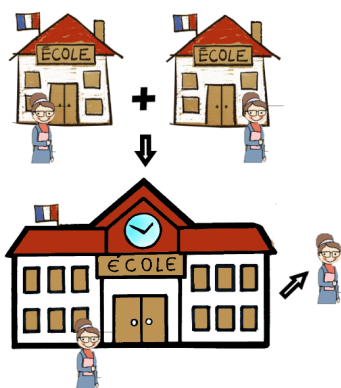
-Les **vrais arguments pour** : Dans une période de tension dans le recrutement et le remplacement des Professeur·es des Écoles, économiser un emploi de directrice ou directeur, ce n'est pas rien !

Les arguments contre :

Les parents d'élèves du groupe scolaire d'Hauteville-les-Dijon s'étaient regroupés le 20 juin pour dénoncer cette fusion, qui aurait impliqué le regroupement des petites et moyennes sections en une classe unique, ainsi que la fusion de la grande section avec le CP. Les enfants de très petite section (6 inscrits) ne seraient plus admis.

La commune de Daix comptait l'année dernière une école maternelle composée de deux classes avec trois niveaux, ainsi qu'une école élémentaire composée de trois classes avec cinq niveaux. La fusion impliquerait un regroupement des élèves de CP et de Grande Section dans une seule et même classe. De ce fait, il resterait une seule classe en maternelle avec un effectif très élevé créant ainsi un déséquilibre.

Le conseil municipal de Daix avait dans un premier temps décidé de surseoir à ce projet de fusion et l'association de parents d'élèves avait organisé une manifestation devant l'école, relayée par le Bien Public. Et les parents ont eu gain de cause !



Toutefois on peut regretter une contradiction ou au mieux une forme d'égoïsme quand on constate que les parents des élèves de CM2 ont inscrit leurs enfants dans le privé : le déficit de recrutement ne permet pas de franchir le seuil des 90 élèves qui aurait permis l'ouverture d'une 4ème classe de sixième (voir article **Sixièmes à 29 au collège Boris Vian de Talant**, dans journal 148).

M. COLAS-MIZON & E. ROY

ORAUX DES CHEF-D'ŒUVRE, SURVEILLANCE ET CORRECTION : STOP AU TRAVAIL GRATUIT !

Alors qu'Emmanuel Macron parle de conditionner une partie de l'augmentation des Professeur·es de Lycée professionnel (PLP) à la prise en charge de tâches supplémentaires, il s'agirait déjà pour notre employeur de rémunérer correctement l'ensemble des tâches que nous effectuons en plus de notre service.

C'est le sens de l'interpellation des personnels du Lycée professionnel Alexandre Dumaine (Mâcon) à



l'adresse de la division des examens et concours en juin dernier. Le rectorat, par l'intermédiaire de Caroline Vayrou – secrétaire générale de l'académie de

Dijon – prend soin de ne pas se mouiller.

À notre remarque au sujet de l'absence de revalorisation significative de l'indemnité spéciale de sujétion (ISS), le rectorat répond qu'il n'a pas « la possibilité d'intervenir sur une indemnisation de sujétions spéciales en cours de formation ». Et pourtant, depuis l'introduction du chef d'œuvre les PLP ont vu leur charge de travail augmenter significativement. Commande politique et vitrine de communication de la « Transformation de la voie professionnelle », l'évaluation de ce dispositif nécessite d'organiser des oraux très chronophages pour tous les élèves de terminale CAP et Baccalauréat professionnel.

De même, au sein de notre établissement de nombreux et nombreuses collègues ont été mobilisés pour assurer la surveillance d'épreuves de candidat·es extérieur·es à notre établissement. Ces surveillances, en nette hausse, résultent de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui, en libéralisant le marché de la formation et de l'apprentissage, a généré une multiplication de candidat·es dans les CFA privés, que les PLP doivent certifier. Là encore le rectorat feint de ne pas se rendre compte de l'augmentation de la charge de travail et répond que « le chef d'établissement veille à assurer une répartition

équitable entre les enseignant·es, notamment lorsque celles et ceux-ci assurent une charge moindre d'enseignement durant la période des examens ». C'est bien connu, les enseignant·es n'ont rien à faire pendant le mois de juin...

Les PLP en ont assez de travailler gratuitement pour mettre en œuvre des réformes auxquelles elles et ils n'adhèrent pas parce qu'elles savent le sens de leur métier. Le 29 septembre, exigeons collectivement la revalorisation de nos salaires, c'est la meilleure façon de répondre à l'Institution.

L. GARNODIER

CHRONIQUE D'UNE JOURNÉE AVEC OP@LE

8h du matin, ouvrons OP@LE ... Attendons un peu en fait, je vais d'abord répondre à d'éventuels mails. Trop tard, premier appel de la journée : un fournisseur. Retournons à mes mails, je dois répondre : à des enseignants pour leur commande, pour leur demande de remboursement de frais de déplacement, pour des pannes ou défaillances de matériels ; à des fournisseurs : envoi de devis, de factures, suivi de réclamations et ou de litiges ; à des étudiants de BTS concernant leur demande de remboursement de frais de déplacement durant leurs stages,... Le téléphone sonne : le service maintenance pour un demande de bon de commande. Encore un appel : le chef de service avec une demande urgente.

Allez maintenant ouvrons OP@LE. Espérons que je ne sois pas trop dérangée maintenant, car ce logiciel est si pointilleux qu'à la moindre déconcentration je risque l'erreur bloquante. Je disais donc, ouvrons OP@LE. C'est pas possible, ma connexion n'aboutit pas ... Allez changeons de navigateur, passons à MOZILLA (CHROME est à privilégier d'après la DSI, question sécurité des données). Reconnexions : connexion au PIA ... Ah ben voilà, le PIA ne répond pas ... Fermons tout, ouvrons CHROME de nouveau et reconnexions : connexion au PIA, ouf ça marche, connexion au portail ARENA... Enfin, la

page d'accueil s'affiche : je dois choisir entre la voir en entier à l'écran et sortir ma loupe du tiroir, ou bien zoomer à 100 % et me déplacer à l'aide d'ASCENSEURS verticaux ou horizontaux.

Avec mon profil « assistante de gestion » (nouvelle dénomination !), je choisis la sphère ORDONNATEUR. Là se trouve la comptabilité budgétaire du gestionnaire, séparation ordonnateur/comptable oblige !!! J'ai saisi, la veille, des engagements juridiques (EJ) qui devraient être éditables suite à leur validation par le gestionnaire puis l'ordonnateur. Flûte, le gestionnaire m'informe que notre chef d'établissement n'a pas pu se connecter hier soir ... Il réessayera aujourd'hui. Il va falloir attendre pour l'envoi des commandes en attente. Je décide alors de saisir un nouvel EJ à partir des informations fournies par un devis, sans devis pas d'EJ, re-flûte : le fournisseur n'existe pas dans la base. Je vais devoir lui demander son numéro de SIRET et un RIB. L'EJ devra attendre sa réponse.



Créons maintenant nos bons de commandes en attente. Je me place alors dans la console dépenses, je choisis engagement juridique (1 clic), puis saisie d'un engagement juridique (1 clic). Une nouvelle page s'ouvre, se superposant à la page d'accueil. Je complète les informations fournisseurs (choix du fournisseur dans la liste : double-clic, saisie des premières lettres, choisir 1 clic) et le marché (double-clic, choix dans la liste 1 clic) : ah ben oui, on doit normalement avoir une comptabilité de marché. Simple rassurez-vous et la

possibilité de sélectionner « hors marché » pour les dépenses courantes. N'oublions pas d'enregistrer (1 clic) ces premières informations qui permettent la création du n° d'EJ, indispensable référence tout au long du « processus nominal de la dépense » (c'est comme cela que l'on nomme le circuit bon de commande – livraison de la commande – traitement de la facture – mise en paiement). 21 clics plus tard, je peux passer à l'EJ suivant en reprenant tout depuis le début...

Après avoir rempli mon premier bon de commande

de la journée, j'ai dû répondre à quelques coups de fil (rapides au demeurant), à une question de ma collègue de bureau, à une recherche de factures papiers pour mon chef, à une demande de bons de commande du responsable maintenance, à une demande d'un enseignant ... De plus j'ai besoin de me rendre aux toilettes ... Ben voilà, plus de 10 minutes d'inactivité sur le logiciel, me voilà déconnectée à mon insu. Je dois reprendre toute la procédure de connexion à OP@LE depuis le début, y compris la fermeture du navigateur car sinon je ne pourrai avoir accès à la sphère ordonnateur ...

En fait, ma journée avec OP@LE, c'est un mélange de frustration, de stress à l'idée de provoquer une situation bloquante, la pression pour respecter les délais de paiement, l'angoisse de ne pas arriver à payer les bourses car même si cela ne fait pas partie de mes missions, cette angoisse vécue par les collègues contamine tout le service.

La pierre d'opale agit aussi bien sur le plan psychologique que physique, les deux étant intimement liés.

« *L'opale grise fortifie et renforce le cœur, la circulation sanguine, le système parasymphatique et le système nerveux* » : effectivement, notre nouveau logiciel a le don de faire monter tellement haut notre tension artérielle, que notre cœur n'a pas d'autre choix que de battre pour que notre système nerveux ne soit pas en surchauffe !!!

« *L'opale blanche favorise le sommeil, en plus d'être bénéfique pour la digestion et les troubles gastriques* » : là, je suis dubitative ... Je dors OP@LE, je mange OP@LE et j'ai des aigreurs d'estomac dues à OP@LE.

« *L'opale des Andes rose soulage les affections respiratoires et virales* » : je manque parfois d'air lorsque OP@LE est en situation de blocage ou lorsque la connexion est impossible.

« *L'opale commune présente des effets calmants et apaisants sur le corps émotionnel* » : les personnes sensibles, ou en proie à un stress excessif, en bénéficieront tout particulièrement. Comment dire ??? J'ai déjà évoqué ma tension artérielle !!!!

J'ai quand même décidé de trouver un sens à ce changement : OP@LE a été créé pour que je puisse en rire !!!

M. RACHARD

REVALORISATION DES ADMINISTRATIVES : OÙ EST L'ABONDANCE ?

Quelques chiffres : **310€**, c'est la perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice depuis 2010 pour un agent de catégorie C en fin de carrière. Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2010, il serait à hauteur de 5,33€ brut et non de 4,69€. Depuis l'an 2000, la valeur du point a décroché de 21% par rapport à l'indice des prix à la consommation. Le traitement brut moyen des fonctionnaires d'État a baissé de 5,6% par rapport au revenu brut moyen de l'ensemble de l'économie.

Un fonctionnaire de catégorie B est recruté aujourd'hui au niveau du SMIC contre 14% au-dessus en l'an 2000. Dans la catégorie A, le recrutement se fait à 14% au-dessus du SMIC contre 37% en l'an 2000. L'inflation galopante a entraîné un relèvement des grilles des catégories C en octobre 2021, janvier et mai 2022 pour rattraper le SMIC, mais ça reste insuffisant. Les grilles des catégories B et A sont quant à elles de plus en plus tassées.

Ces chiffres expliquent en partie la désaffection pour les carrières administratives. Comme pour les enseignants, les concours se vident. Les démissions augmentent aussi : 25% des attachés administratifs (cat. A) quittent le ministère de l'Éducation Nationale dans les 5 ans suivant leur nomination dans le corps !

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé une augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice applicable au 1er juillet. Celle-ci est clairement insuffisante au regard des pertes cumulées avec le gel du point depuis 20 ans. Ces dernières années, la politique de revalorisation est passé largement par l'augmentation des primes comme le RIFSEEP. Or, ces primes ne comptent pas pour le calcul de nos retraites, elles sont distribuées de manière opaque et mettent en concurrence les agents entre eux.



la politique de revalorisation est passé largement par l'augmentation des primes comme le RIFSEEP. Or, ces primes ne comptent pas pour le calcul de nos retraites, elles sont distribuées de manière opaque et mettent en concurrence les agents entre eux.

Cette hausse est donc une petite victoire idéologique car elle démontre que la hausse du point est la seule solution durable à l'augmentation réelle du pouvoir d'achat.

C'est pourquoi la CGT revendique une augmentation immédiate de 10% du point d'indice et son indexation sur l'inflation au 1^{er} janvier 2022, l'intégration des primes dans le traitement indiciaire et l'abrogation du RIFSEEP, et un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuel-les.

Plus largement, la CGT Educ'action appelle l'ensemble des personnels administratifs à s'organiser collectivement pour porter ces revendications et augmenter le rapport de force en faveur des personnels de l'Éducation Nationale, notamment par la participation à la **grève le 29 septembre**.

R. FONVIEILLE

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2021-2022, SUITE ET FIN...

Les évaluations des personnels programmées l'année scolaire dernière entrent dans leur deuxième phase : la phase d'attribution de l'avis recteur et le cas échéant la contestation de cet avis. Depuis quelques jours les personnels reçoivent leur compte-rendu de rendez-vous carrière 2021-2022, comprenant une grille de compétences (comprenant 11 items) accompagnée des appréciations de l'IA-IPR et du chef d'établissement ainsi que l'avis final du recteur. Cet avis final est déterminant dans les avancements accélérés d'échelon et les promotions à la hors-classe qui seront prononcés au cours de cette année scolaire.

Avec seulement 30% des collègues pouvant bénéficier d'un avancement accéléré et un nombre annuel de promotions à la hors classe restreint, il est évident qu'une grande partie des personnels seront déçus par l'avis recteur. De nombreux collègues estiment que cet avis n'est pas en adéquation avec leur grille d'évaluation et surtout qu'il n'est pas à la hauteur de leur investissement quotidien dans les classes et leur établissement.



L'avis recteur peut être contesté dans le but de rétablir un avis en adéquation avec l'investissement de l'agent mais

contester son avis recteur permet aussi de montrer

son refus du PPCR et de dénoncer la concurrence entre les personnels induite par un ratio promus/promouvables insuffisant.

Pour contester l'avis recteur il faut suivre quelques règles :

- Respecter un délai de 30 jours francs entre la notification de l'avis et le recours gracieux.
- Sans réponse ou en cas de réponse défavorable de l'administration, l'agent dispose à nouveau d'un délai de 30 jours francs pour saisir la CAPA afin de demander une révision de l'avis recteur.

En cas de contestation penser à consulter la page « contestation de RDV carrière » et à solliciter les élu·es CGT Educ'action pour qu'ils ou elles t'accompagnent dans cette démarche.

les élu·es CGT Educ'action

Avec cette nouvelle année scolaire, il semble important de rappeler les moments qui rythment la carrière des personnel·les ainsi que les différentes démarches qu'ils ou elles pourront effectuer.

CALENDRIER CARRIÈRE DES PERSONNELS 2022-2023

septembre	➤ Notification avis recteur/Phase de contestation (septembre à janvier)
octobre	
novembre	➤ Mutations inter-académique
décembre	
janvier	➤ Demandes de temps partiel/poste adapté/allègement de service
février	
mars	➤ Demande de congés formation
avril	➤ Résultats mutations inter-académique et recours ➤ Mutations intra-académiques
mai	
juin	➤ Résultats mutations intra-académique
juillet	➤ Recours intra-académiques
août	

N'hésite pas à solliciter les élu·es CGT Educ'action pour qu'ils ou elles t'accompagnent dans ces démarches.

MISE EN PLACE LABORIEUSE DE LA 1ERE OTM !

Le Lycée Janot et Curie à Sens et le lycée Jean Rostand à Nevers viennent de transformer précipitamment la moitié de leur section de première AGOrA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités) en « Organisation de Transport de Marchandises » pour une mise en place dès septembre. Dans un 4 pages précédent avait été soulevé le mécontentement des enseignant·es de matières professionnelles concernées contraint·es d'accepter cette transformation sous la **pression hiérarchique**.

Dans les faits, ces collègues ont commencé leur formation dès janvier 2022. Ils/elles n'ont bénéficié que d'une décharge de 2h de cours jusqu'en Juin 2023 pour se former.

Concrètement, cela s'est traduit par une journée en présentiel et 4 visios entre janvier et avril ainsi que par un stage de découverte du métier dans une entreprise partenaire spécialisée dans le transport de marchandises. Ce Stage effectué en juin, relativement court devait, en plus, se conclure par un "rapport d'étonnement", terme issu du privé dont voici la définition :

« Un rapport d'étonnement – aussi appelé « note d'observation critique » – est un document réalisé par une nouvelle recrue quelques semaines après son arrivée dans l'entreprise. C'est, en quelque sorte, le point final à son processus d'intégration. Ce rapport d'étonnement lui permet de partager, de manière objective et constructive, ses premières impressions sur le fonctionnement de son organisation » En clair, une **entourloupe néolibérale** de plus qui ne laisse au salarié qu'un semblant purement formel de droit à la parole en guise de liberté !

Par ailleurs, avec une période d'intégration aussi courte, comment un.e enseignant.e peut-il /elle porter un regard pertinent sur un nouveau domaine d'activité et cumuler en plus la préparation des cours pour la rentrée ! **Encore une fois, l'anticipation n'est vraiment pas le fort de l'éducation nationale ! Et, nous n'en sommes pas "étonné.es" !**

Quant à l'affectation des élèves de seconde AGOrA en première AGOrA ou OTM, elle a fait quelques

dégus puisque la majorité des lycéens étaient partis pour faire une première AGOrA... Durant le second semestre, les élèves de seconde ont découvert le domaine du transport de marchandises par une visite d'entreprises, certains ont donc été partants pour s'inscrire en OTM mais en nombre inférieur à la capacité d'accueil prévue, si bien que les derniers qui avait exprimé leur souhait de continuer en 1 AGOrA ont dû poursuivre leur scolarité en OTM grâce à Affelnet ! **Cela confirme bien que les filières métiers ne permettent pas à la totalité des élèves de poursuivre leur scolarité dans le domaine de leur choix ! Néolibéralisme oblige !**



L. ROBERT

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES : ENCORE DU BOULOT DANS L'ACADÉMIE DE DIJON !

En ce jour de pré-rentrée, la stupeur a couru dans les rangées des personnels de ce grand lycée chalonnais lorsque le proviseur, commentant parait-il avec humour la qualité du discours de rentrée d'un personnel de direction, l'a comparé à la longueur de la jupe d'une femme : trop long il cache l'essentiel, plus court il retient l'attention.



cgf VIOLENTOMÈTRE	
Remarques et critiques acceptées	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Promotions pour les femmes comme pour les hommes	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Travail en confiance et autonomie	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Reconnaissance du travail	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Refus de relations extraprofessionnelles acceptée	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Commentaires sur votre apparence	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Parole coupée systématiquement	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Blague sur les « promotions canapé »	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Blagues sexistes et sur les blondes	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Évocation de sexualité sans accord	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Mécontentement après votre refus d'être accompagnée	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Recherche systématique d'être seul avec vous	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN
Images à caractère pornographique visibles	HARCELEMENT SEXUEL
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	HARCELEMENT SEXUEL
SMS ou mails sexuels sans accord	HARCELEMENT SEXUEL
Demande insistante d'un acte sexuel	HARCELEMENT SEXUEL
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	HARCELEMENT SEXUEL
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	AGRESSIONS SEXUELLES
Baiser forcé par surprise	AGRESSIONS SEXUELLES
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	AGRESSIONS SEXUELLES
Fellation ou pénétration forcée	VIOLENCES

La CGT Educ'action de l'académie de Dijon est outrée de ces paroles d'un représentant de l'État. C'est bien beau la communication dans les médias et sur nos boites mails, ce serait bien que le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles s'applique vraiment dans notre académie. Les propos de ce proviseur sont intolérables et relèvent d'un sexisme crasse. Nous nous sommes adressés à M. le Recteur et à la référente académique, sans réponse pour l'heure.

La CGT Educ'action accompagne les collègues victimes de violences sexistes et sexuelles.

S. GAUDILLÈRE

RENTREE 2022 : BOÎTE À OUTILS DES TZR

Vous êtes TZR ? La CGT vous aide à connaître vos droits :

TZR AFA ou courte durée ?

TZR AFA : vous êtes affecté.e.s à l'année sur un ou plusieurs établissements.

TZR courte durée : vous êtes affecté.e.s pour des remplacements d'une durée minimum de quinze jours.

RAD : rattachement administratif c'est l'établissement où vous êtes rattaché.e et où vous devez être présent.e.s si vous n'avez pas de remplacement. Vous pourrez demander à changer de RAD au moment des mutations intra.

Missions en RAD : le.a chef.fe d'établissement peut vous demander d'effectuer vos heures de services dans l'établissement en attendant un remplacement. /!\ Cependant, vous pouvez refuser d'effectuer des heures sans rapport avec votre matière.



ISSR : indemnité de sujétion spéciale de remplacement. Elle ne concerne que les TZR en courte durée. Elle est exclusive d'autres frais de déplacement. Cette indemnité est journalière et calculée en fonction de l'éloignement entre votre RAD et l'établissement où vous effectuez votre suppléance. L'ISSR a été revalorisée avec rappel au 1/01/2022 pour « tenir compte de

l'augmentation de l'essence » mais elle reste très insuffisante.

Remboursement des frais de déplacements : Si vous ne percevez pas l'ISSR vous pouvez prétendre au remboursement de vos frais de déplacement et de repas (sur l'appli Chorus).

Signer votre procès-verbal d'installation le jour même de la rentrée ou avant, dans votre RAD, pour bénéficier de l'ISSR même si vous êtes affecté.e quelques jours après la rentrée.

Affectation hors zone : Vous pouvez être appelé.e à effectuer votre suppléance dans la ZR (zone de remplacement) limitrophe (ex : un.e TZR de la Côte d'Or peut être appelé.e dans l'Yonne) mais vous êtes en droit de refuser une affectation hors zone.

P. SCHWINDT

UA SEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél. : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la
casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : **me syndiquer** **prendre contact**

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Discipline : Grade ou corps : Echelon :

Etablissement ou Ecole :

Adresse :

Code postal : Commune :

